

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

Membres Présents : MM. KORMANN, THIRION, CZACHOR, LELONG, MACCHI, TEITGEN
MMES MAZZOLINI, ANDRIEUX (arrive à 21h30), ASTAKHOFF, OMPHALIUS, WALT, AGGOUNI

Absents avec excuses : MMES BETHMONT (procuration à LELONG P.), CANEPA (procuration à TEITGEN C.)
MM. QUEVA (procuration à THIRION J-M)

Absent(s) non excuse(s):

300321-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18.02.2021

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18.02.2021

Décision prise à l'unanimité des membres présents

300321-2/ COMMUNICATIONS

1) COVID 19 – POINT SUR LA VACCINATION

Depuis le week-end du 21 et 22 mars, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune d'Hettange-Grande ont obtenu la création d'un centre de vaccination au Hall Omnisports de Hettange-Grande.

600 personnes d'environ 75 ans ont été vaccinées le week-end du 21 et 22 mars et autant le week-end du 27 et 28 mars.

La CCCE a reçu la confirmation de l'ouverture du centre de vaccination d'Hettange-Grande lors de la semaine du 06 au 09 avril 2021.

A notre connaissance, suite aux prises de contacts effectuées par le conseil municipal, les personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner ont pu l'être ces dernières semaines. Si tel n'était pas le cas et que vous souhaitez une assistance afin de prendre un rendez-vous, n'hésitez pas à contacter la mairie. Nous tenons particulièrement à remercier Marie-Ange Andrieux, conseillère municipale, pour le suivi de ces dossiers personnels.

Afin de préparer cette nouvelle échéance sanitaire, par souci d'anticipation, nous souhaitons maintenant établir une liste des personnes de plus de 65 ans souhaitant se faire vacciner. (si les critères d'éligibilité nationaux ont été étendus au plus de 70 ans, une liste d'attente est nécessaire pour tenir compte des annulations et doses surnuméraires. L'inscription des habitants aux prochains créneaux disponibles s'effectuera selon le pourcentage de la population de chaque commune par rapport à la population de la CCCE).



Les personnes intéressées sont invitées à contacter la mairie en précisant nom, prénom, date de naissance, et téléphone.

Enfin, pour poursuivre cet effort collectif et assurer un accueil optimal lors de l'ouverture en semaine, la CCCE souhaite engager un appel à volontariat des agents et/ou élus municipaux souhaitant s'investir dans le fonctionnement du centre au travers des missions suivantes :

Accueil/administration : accueillir les personnes inscrites, renseigner un formulaire papier puis saisir des données sur Doctolib et sur la plateforme de la CPAM. (Pour cette mission, une connaissance de base de l'outil informatique est nécessaire, tout comme une formation de base)

Désinfection de locaux/de mobilier, et notamment des espaces d'accueil et d'attente du public.

2) MEDAILLES MERITE

Samedi 27 mars, Messieurs Robert KAISER, Jean-Paul BONCOUR, Joël CIESIELSKI, Michaël HEMMER et Joseph GIESE ont été honorés de la médaille de mérite de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle. Monsieur Séverin SEPHO, ancien chef de centre de BOUST, a été quant à lui nommé au grade de capitaine honoraire.

Nous tenons sincèrement à féliciter nos six récipiendaires et les remercier sincèrement pour leur engagement sans faille depuis des années.

3) SITE INTERNET ET APPLICATION MOBILE

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau site internet de la commune, fruit de plusieurs mois de travail de conception et de développement. Nous tenons particulièrement remercier toutes les personnes, associations et commerçants, ayant participé à l'élaboration de ce site internet, et particulièrement Christel Astakhoff, conseillère municipale, qui a dirigé de mains de maître ce projet.

L'adresse du site internet reste inchangé : <https://mairie-rodemack.fr>

Pour compléter notre dispositif de communication, la commune lance en parallèle une application mobile : « mairie connect », qui permet de diffuser des informations en temps réel. Pour s'abonner à ce nouveau service gratuit, rien de plus simple : téléchargez simplement l'application sur votre smartphone ou tablette (Appstore ou Playstore), puis ouvrez l'application et mettez Rodemack en favori.

Grâce à ce nouvel outil, vous serez informé en temps réel de toute l'actualité de Rodemack. Vous aurez également la possibilité de nous solliciter grâce à une fonction « participation citoyenne ».

En cas de difficultés, vous pouvez bénéficier d'une aide en mairie.

Et bien sûr, nous rappelons également notre formule de courriel. Vous êtes désormais 330 personnes à nous suivre, notamment pour recevoir les comptes-rendus du conseil municipal, mots du maire,...



4) SITUATION DU PERISCOLAIRE LES CATT'MÔMES

L'association les Catt'Mômes, qui gère le périscolaire de Rodemack, est actuellement à la recherche urgente de bénévoles pour intégrer le conseil d'administration de l'association lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu au mois de mai 2021. Ce message du président des Catt'mômes adressé aux parents adhérents de l'association, est préoccupant, car sans une mobilisation et des engagements, l'avenir de l'association peut être remise en cause. L'association les Catt'Mômes bénéficie d'une autonomie dans ses choix pédagogiques et dans son organisation : les bénévoles ont un pouvoir d'influence majeur sur ces axes. En intervenant sur des sujets spécifiques et en participant à 4 réunions de conseil d'administration par an, vous donnez à l'association et vous permettez aux enfants, aux parents et aux communes de continuer à bénéficier d'un service périscolaire et extrascolaire de qualité, où nos enfants sont au cœur de nos réflexions et de nos préoccupations. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le courrier des Catt'Mômes sur notre site internet. Vous pouvez également contacter directement l'association par mail : secretariat@cattmomes.com

5) ELECTIONS 2021 - PROCURATION DEMATERIALISEE

A compter du 6 avril 2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir **une procuration électorale**.

Cette procédure partiellement dématérialisée, intitulée **Maprocuration**, est complémentaire de la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique. Cette nouvelle télé-procédure permettra de diminuer substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne :

1. Les électeurs, qui pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur ;
2. Les policiers et les gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit ;
3. Les communes, dont le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié.

6) TRAVAUX CCCE

Assainissement Porte de Sierck / Impasse des Fiefs

Les travaux ont démarré le mercredi 23 mars 2021 et devraient se poursuivre durant 3 semaines afin de remettre en état une canalisation défectueuse dans la venelle reliant la Porte de Sierck à la l'Impasse des Fiefs. Ponctuellement, la circulation sous la porte pourrait être interrompue. Une déviation sera mise en place par la distillerie. Consigne a été donnée à l'entreprise de respecter la libre circulation durant les créneaux de passage des bus scolaires.

Assainissement Place de la chapelle



Les travaux ont démarré le lundi 29 mars et devrait être achevés le 01 avril en vue du remplacement d'un tampon par une trappe de visite au déversoir d'orage qui se trouve sous la chaussée.

Pont de Semming

Des travaux de remplacement du pont de Semming seront entrepris dans les prochains mois par la CCCE. Une déviation temporaire sera obligatoirement mise en place via la rue de la Grotte aux Loups. La CCCE étudie actuellement la solution optimale en matière de délais et de période d'intervention pour limiter au maximum les nuisances et assurer sereinement le remplacement de cet ouvrage d'art.

7) PROJET DE POLE COMMERCIAL ET ARTISANAL

L'instruction du permis de construire suit son cours depuis le complément apporté par la Sodevam le jeudi 11 mars.

Les travaux d'études géotechniques ont été réalisés entre le 22 et le 26 mars. Ils permettront de définir précisément le système de fondations du futur projet.

Sur la base de cette étude de sol, l'Avant Projet Définitif sera arrêté et chiffré par la Maîtrise d'œuvre et les demandes de subventions pourront être engagées après approbation de cet APD par le conseil municipal.

Les dernières orientations du projet ont permis de générer une économie d'env. 20% sur le montant global des travaux actuellement estimé à 1.7M€ HT, auxquels s'ajouteront les frais d'études, d'architectes,...

Le Service Régional d'Archéologie doit nous remettre dans les toutes prochaines semaines leur décision quant à la tenue d'une campagne de fouilles sur le site.

8) PROJET DE MAISON DE SANTE

Les éléments nécessaires au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ont été établis par MATEC. Cette procédure qui permettra de désigner l'architecte et les bureaux d'études du projet sera lancée courant avril.

9) SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE PRIMAIRE

Les éléments nécessaires au lancement des dossiers de subventions ont été établis par MATEC. Ce projet a été transmis au Département de la Moselle dans le cadre de son dispositif AMISSUR. Il fera également l'objet d'une demande au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les travaux comprenant le système de bornes rétractables automatisées, leur raccordement aux réseaux, la signalétique et le mobilier urbain nécessaires à l'aménagement de la place et de ses abords est estimé à 99 640 € HT.



300321-3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Michel THIRION, adjoint au Maire, a approuvé le Compte Administratif pour l'exercice 2020 dressé par Olivier KORMANN, Maire de Rodemack, lui donne acte de la présentation du Compte Administratif qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	585 772,67 €
Recettes	771 038,39 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2020	+ <u>185 265,72 €</u>

INVESTISSEMENT :

Dépenses	444 584,57 €
Recettes	388 625,10 €
Résultat 2020	- <u>55 959,47 €</u>

Report de déficit d'investissement 2019 - 96 238,75 €

Résultat d'investissement cumulé 2020 - 152 198,22 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 33 067,50 €

**Le Maire n'a pas pris part au vote.
Décision prise à l'unanimité des membres présents**

300321-4/ COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a concordance avec le Compte Administratif 2020, déclare que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

300321-5/ AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un solde de fonctionnement positif de **185 265,72€**, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'affecter la somme de **185 265,72 €** au compte 1068 « Affectation complémentaire en réserves ».

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un solde négatif d'investissement de **152 198,22 €**, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de reporter la somme de **152 198,22 €** au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

Décision prise à l'unanimité des membres présents



300321-6/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Après avoir examiné l'état de notification N°1259 des taux d'imposition de 2021 de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti, après l'exposé sur le nouveau mode de répartition des taxes entre le département et les communes défini par la loi de finances de 2020 en conséquence de la suppression de la taxe d'habitation, et compte tenu du nouveau mode de calcul retenu par cette loi de finances, le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, de **maintenir les taux d'imposition de la commune inchangés** comme suit :

- **Taxe foncière bâti..... 32.08%**
- **Taxe foncière non bâti : 58.20%**

Et vote les recettes suivantes :

Taxes :	Taux Votés :	Base d'imposition :	Recettes :
Taxe foncière bâti	32.08%	873.400 €	280.187 €
Taxe foncière non bâti	58.20%	33.900 €	19.730 €

Le total du produit des taxes espéré pour le budget 2021 est donc de **299.917 €**.

Pour mémoire, le produit des taxes locales de 2020 était de 317.352,00 €

Auquel il convient d'ajouter :

- Un coefficient correcteur de la compensation par la part départementale : 28.014 €
- Allocations compensatrices des exonérations de taxes : 9.897 €
- Versement Fonds National de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 7.659 €

Le produit total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité locale est donc de : **343.941 €**

Décision prise à l'unanimité des membres présents

300321-7/ BUDGETS PREVISIONNELS PERISCOLAIRES

Le Conseil d'Administration des Catt'Mômes a transmis le 10 février 2021 le budget prévisionnel de l'Association, précisant la contribution attendue de la commune de Rodemack.

Pour l'accueil périscolaire de semaine, hors mercredi, l'antenne de Rodemack présente un budget équilibré en recettes et dépenses d'un montant de : 216.695 €

Les recettes prévisionnelles de participations des parents et de la CAF représentent 149.660€

La part demandée à la commune pour compenser le manque de recettes par rapport aux dépenses est donc de **67.035 €**.

Pour l'accueil du Mercredi, mutualisé entre toutes les communes sur lesquelles Catt'Mômes est actif, le budget prévisionnel est équilibré en recettes et dépenses à 119.230€.

Les recettes prévisionnelles de participations des parents et de la CAF représentent 54.510€

La part demandée à la commune de Rodemack pour compenser le manque de recettes par rapport aux dépenses est de **6.941 €**

Le total pour ces 2 parts communales s'élève donc à **73 976,00 €**

Pour mémoire, le montant versé en 2020 s'élève à 71.200 €.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2021 de la commune de Rodemack la somme correspondante.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

300321-8/ DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.) – CONTROLE DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE

- **Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes**
- **Lancement d'une (des) consultation(s) correspondante(s)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021, sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.

Monsieur le Maire précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;



L'exposé de Monsieur le Maire, entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de RODEMACK au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

300321-9/ ACTES ACQUISITION ET CESSION

300321-9a : Cession de terrain

- Vu la demande conjointe de Madame Welfringer, épouse Stourm Aline, Mariette et de Mme Welfringer, épouse Bauer, Marie,
- Vu la délibération n°261120/7 du 26 novembre 2020 portant déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section 1, n°261
- Vu le procès-verbal d'arpentage n°543 établi par le cabinet Gallani, géomètre expert et enregistré le 24 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide de vendre à Mme Welfringer, épouse Bauer Marie la parcelle cadastrée section 1 n°380/100 d'une contenance de 34m² au prix de 1 836€.
- Autorise le maire, en qualité de notaire, à établir l'acte administratif correspondant,
- Désigne Monsieur CZACHOR Franck, Adjoint au maire, pour signer l'acte au nom de la commune

300321-9b : Acquisition de terrain

- Vu les échanges établis suite la demande conjointe de Madame Welfringer, épouse Stourm Aline, Mariette et de Mme Welfringer, épouse Bauer, Marie, en vue de l'acquisition pour partie d'une parcelle située rue de l'église à Rodemack
- Vu la proposition de Madame Welfringer, épouse Stourm, Aline, Mariette de céder parallèlement et pour partie à la commune une bande de terrain sur la parcelle cadastrée s°26 n°174



- Vu le procès-verbal d'arpentage n°544 établi par le cabinet Gallani, géomètre expert et enregistré en date du 24 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'acquérir à titre gracieux et sur proposition de Mme Welfringer, épouse Stourm, Aline, Mariette la parcelle cadastrée section 26 n°184/53 d'une contenance de 166m²
- Autorise le maire, en qualité de notaire, à établir l'acte administratif correspondant,
- Désigne Monsieur CZACHOR Franck, Adjoint au maire, pour signer l'acte au nom de la commune

Décision prise à l'unanimité des membres présents

300321-10/ DECLASSEMENT TERRAINS DU DOMAINE PUBLIC

L'adjoint délégué à l'urbanisme informe le Conseil Municipal qu'en raison des aménagements urbains réalisés sur différentes voies et places propriétés de la commune, des espaces résiduels sont apparus et constituent désormais des délaissés de voirie sans affectation et dont l'entretien représente une contrainte pour les services techniques de la commune.

L'adjoint délégué à l'urbanisme informe le conseil municipal que des demandes de riverains ont été enregistrées afin de se porter acquéreur le cas échéant de tout ou partie des délaissés de terrain constatés.

Etant entendu que les propositions d'acquisition ou d'échange annoncées par les riverains concernés présentent un intérêt certain, il convient de déclasser dans un premier temps du domaine public tout ou partie de ces délaissés en vue de leur intégration dans le domaine privé communal.

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit ;

Vu l'alinéa 2 de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière dispensant d'enquête publique préalable les délibérations du Conseil Municipal portant classement ou déclassement des voies communales ;

Considérant que ce déclassement n'a aucune conséquence sur les fonctions de circulation des voies concernés ;

Considérant l'intérêt certain que présente ce déclassement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le déclassement du domaine public d'env. 64 m² de la voirie communale constituée des parcelles sections 7 n° 403 pour partie, au droit du 107T route de Halling à Rodemack
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son Adjoint Délégué, à signer tout document relatif à ces dossiers.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Clôture de la séance du conseil municipal à 23h05


Olivier KORMANN,
Maire de RODEMACK



